



Ordre:

1

Image:

 [recensement agricole.jpg](#)

Résumé:

OCTOBRE

Entre le 1er octobre 2020 et le 30 avril 2021, le **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation organise le recensement agricole**, une opération décennale de grande ampleur qui se renouvelle tous les dix ans dans le cadre d'un règlement européen. Tous les exploitants agricoles sont invités à y participer, sur l'ensemble du territoire, en France métropolitaine comme dans les départements d'Outre-mer. Cette année et pour la première fois, la collecte des informations se fera en ligne pour 85% des exploitants. Pour tous les autres, des enquêteurs recueilleront directement les données en se déplaçant à leur domicile, ainsi, près de 12.000 exploitations de la Nouvelle-Aquitaine seront enquêtées.

Comme l'a indiqué le Ministre de l'Agriculture, Julien de Normandie, un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent. Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture au sein de l'union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.

Affiche [ON COMPTE SUR VOUS!](#)

Affiche [COMMENT ÇA MARCHE?](#)

Affiche [À QUOI ÇA SERT?](#)

Affiche [COMMENT ÇA SE PASSE?](#)

[< INFO PRÉCÉDENTE](#)

URL source: <https://www.ville-seilhac.com/recensement-agricole-2020>